



Priorité a l'embauche de jour

Par **champion73**, le **20/04/2018 à 20:51**

Bonjour,

je suis veilleur de nuit à temps plein depuis 7ans,mon employeur souhaite restructurer son etablissement qui accueille du public en difficulté...

Il ne souhaite plus me faire travailler en week end et souhaite que je travaille plus en semaine, biensur ca ne m'arrange pas.

En revanche il restructure les postes animations, c'est à dire actuellement il y a un animateur a temps partiel et un animateur a temps qui s apprete à partir en retraite.

Ma question est la suivante: Ai je la priorité sur ce poste? Mon employeur me dit que le salarié a temps partiel en a d'abord la priorité de passer a temps plain??? Etant donné que mon travail de nuit est sujet à pénibilité puis je avoir le droit d'accéder a ce poste avant le salarié a temps partiel? Qui est prioritaire?Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **20/04/2018 à 21:05**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si le salarié à temps partiel est candidat pour passer à temps plein...

D'autre part, l'employeur ne peut pas vous obliger à passer d'un travail de nuit à un travail de jour sans votre accord...

Par **champion73**, le **20/04/2018 à 21:19**

oui justement le salarié est biensur motivé pour le poste a temps plein,et moi aussi, j'ai été veilleur de nuit toute ces année en attendant ce poste, le temps que l'animateur parte en retraite et maintenant on me dit que je ne suis plus prioritaire et que c'est lui d'abord.

Par **P.M.**, le **20/04/2018 à 22:03**

Par principe, le salarié qui est à temps partiel est prioritaire pour occuper un temps plein disponible mais il semble que ce ne soit pas la seule problématique qui se pose...

Par **champion73**, le **20/04/2018** à **22:05**

ok merci!!!je vais me débrouiller pour faire ma salade avec tout ses éléments. Merci encore